



## **MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES**

Procédure adaptée - Marché sans formalités préalables  
Passé en application de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016

---

### **DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL FORFAITAIRE (DPGF) Pièce 5**

---

#### **Objet de la consultation**

## **Etude sur le transfert des compétences « eau potable » et « assainissement » à la Communauté de Communes des Combes**

---

**Date et heure limite de la remise des offres :**

**Lundi 27 novembre 2017 à 12h00**

Communauté de Communes des Combes  
Mairie - 24 Avenue du Pâtis  
70360 SCEY-SUR-SAÔNE et SAINT-ALBIN  
Tel : 03 84 92 72 12 – Fax : 03 84 92 73 56

Courriel : [lescombes@wanadoo.fr](mailto:lescombes@wanadoo.fr) - Site internet : [www.cc-descombes.fr](http://www.cc-descombes.fr)

Transfert des compétences « eau potable » et « assainissement » Communauté de Communes des Combes	Quantité	Prix unitaire HT	Prix total HT
<b>Phase 1 : mise à jour, recueil, analyse, synthèse des données existantes</b>			
Données techniques et réglementaires <ul style="list-style-type: none"> <li>- Schéma directeur d'assainissement et zonage d'assainissement</li> <li>- Schéma directeur d'alimentation en eau potable, plans réseaux</li> <li>- Les infrastructures existantes</li> <li>- Plans des réseaux</li> <li>- Les travaux programmés ou envisagés</li> <li>- Les performances des systèmes d'assainissement et d'eau potable</li> <li>- Les impacts des systèmes d'assainissement sur le milieu naturel et la salubrité publique</li> <li>- Vulnérabilité des ressources en eau</li> <li>- La situation réglementaire des systèmes d'assainissement et des captages d'eau potable</li> </ul>	<b>1</b>		
Données financières <ul style="list-style-type: none"> <li>- La tarification de l'assainissement et de l'eau potable</li> <li>- Les budgets</li> </ul>	<b>1</b>		
Organisation des services existants <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mode d'exploitation</li> <li>- Personnel affecté aux services</li> <li>- Les contrats</li> <li>- La gestion des boues et des déchets d'assainissement</li> <li>- Le suivi de la (des) stations d'épuration et du réseau d'assainissement</li> <li>- Le suivi des captages, des stations de traitement de l'eau, des stations de pompage, des réservoirs et du réseau d'alimentation en eau potable</li> <li>- Règlement de service</li> <li>- Guichet- astreintes</li> <li>- Les documents produits</li> </ul>	<b>1</b>		
Synthèse des données assainissement au niveau de l'EPCI	<b>1</b>		
Synthèse des données eau potable au niveau de l'EPCI	<b>1</b>		
<b>TOTAL PHASE 1</b>	<b>_____ € HT</b>		

**Phase 2 : élaboration des projets de service eau potable et assainissement**

Les objectifs de performances des services	<b>1</b>		
Le schéma directeur d'assainissement	<b>1</b>		
Le programme pluriannuel d'investissement pour le service d'assainissement	<b>1</b>		
Le schéma directeur d'alimentation en eau potable	<b>1</b>		
Les moyens nécessaires aux services d'assainissement et d'eau potable <ul style="list-style-type: none"><li>- Les moyens en personnel pour chaque service</li><li>- Les moyens techniques pour chaque service</li><li>- Les moyens immobiliers (locaux)</li><li>- Les moyens externes à mobiliser</li><li>- Les autres moyens de la communauté de communes à utiliser</li></ul>	<b>1</b>		
Le financement des services et les tarifs <ul style="list-style-type: none"><li>- Les moyens financiers nécessaires au fonctionnement des services</li><li>- Les modalités d'amortissement du patrimoine</li><li>- Les tarifs à terme</li><li>- Les modalités d'évolution et de convergence des tarifs communaux</li></ul>	<b>1</b>		
L'organisation générale des services	<b>1</b>		
<b>TOTAL PHASE 2</b>			_____ € HT

**Phase 3 : la mise en œuvre des services de l'assainissement et de l'alimentation en eau potable**

Le personnel <ul style="list-style-type: none"><li>- Le personnel à transférer</li><li>- Le personnel à recruter</li><li>- Les conséquences des transferts de personnels pour les communes</li></ul>	<b>1</b>		
Le patrimoine à transférer	<b>1</b>		
Les contrats à transférer ou à passer y compris délégation de service public	<b>1</b>		
Les règlements de service	<b>1</b>		
<b>TOTAL PHASE 2</b>			_____ € HT

Réunions de COPIL	5		
Réunion de travail	10		
Réunions publiques	3		
<b>TOTAL MARCHE</b>			
		_____ € HT	

Arrêtée la présente décomposition de prix à la somme (en toutes lettres et TTC) :

.....

Fait à

Le

Signature du candidat